

» Octobre 1742, pour qu'il prit sur cette matière une conclusion juste. »

Mais cet accord n'ayant pas encore été trouvé suffisant pour lever tout obstacle, les deux Maisons ont procédé à un nouveau, & c'est ce dernier qui a été présenté en dernier lieu à Sa Maj. Imp. & sur lequel son Décret de Commission a été porté le 24. Fevrier à la Dictature, pour recevoir un Avis solide de l'Empire.

II. Après le Décret de Commission que nous venons de rapporter, on a encore porté à la Dictature de l'Empire, un Mémoire du Roi d'Angleterre, en sa qualité d'Electeur d'Hannover, par lequel il requiert les Etats de l'Empire, de ne point entrer dans la demande que le Roi de Prusse leur a faite dans l'affaire d'Oos Frise; savoir, d'écrire à l'Empereur pour que cette affaire ne soit plus agitée dans le Conseil Aulique; & dans ce Mémoire sont réfutées les raisons qu'avoit alléguées Sa Maj. Prussienne. On s'y applique, entre autres choses, à détruire la garantie que l'Empire doit avoir donnée à la Maison de Brandebourg, & on y dit, que si pour la guerre de *Suede*, elle a des satisfactions à prétendre, c'est à la *Suede* qu'elle doit s'adresser.

S A X E.

I. **A**près les grands divertissemens du Carnaval, tout est devenu dans une tranquillité si grande en cette Cour, pendant le Carême, qu'à peine s'apperçoit-on que Leurs Majestés, y soient. On va bâtir à *Dresde*, pour l'usage des Catholiques, une nouvelle & magnifique Eglise, Le Roi s'intéresse à ce qu'elle soit des mieux exécutée, & pour cet effet il a fait venir de *Rome* le Sieur Chiaveri, célèbre Architecte, qui en dirigera la construction.